

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lre}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'Été).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 36 minut. soir, Omnibus.
4 — 10 — — Express.
2 — 58 — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 49 minut. matin, Express.
11 — 50 — — Omnibus.
6 — 36 — soir, Omnibus.
8 — 58 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ARRÊTÉ du ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
concernant les rengagements et les engagements
après libération du service militaire, contractés
pendant l'année 1855 (1).

« Paris, le 14 juillet 1855.

« Le maréchal de France, ministre secrétaire
d'Etat de la guerre,

« Vu la loi du 26 avril 1855, relative à la création
d'une dotation de l'armée, au rengagement, au rem-
placement et aux pensions militaires ;

« Vu la délibération de la commission supérieure
de la dotation de l'armée en date du 12 juillet, por-
tant qu'il y a lieu, en considération des circon-
stances actuelles, d'user de la faculté donnée par l'ar-
ticle 14 de la loi du 26 avril, ainsi conçu : *Sur la
proposition de la commission supérieure, un arrêté du
ministre de la guerre peut augmenter les allocations
fixées par l'article 12, autres que la haute-paie ;*

« Arrête, conformément aux propositions de la
commission supérieure :

« Art. 1^{er} Les rengagements de sept ans, qui se-
ront contractés pendant l'année 1855, donneront
droit, indépendamment de la haute-paie de dix cen-
times par jour :

« A une somme de 2,300 fr. dont 700 fr. paya-
bles le jour du rengagement ou de l'incorporation ;
300 fr., soit au jour de l'incorporation, soit pen-
dant le cours du service, sur l'avis du conseil d'ad-
ministration du corps, et 1,300 fr. à la libération
définitive du service.

« Tout rengagement contracté pour moins de
sept ans donnera droit, jusqu'à quatorze ans de ser-
vice, indépendamment de la haute-paie de 10 cen-
times par jour :

(1) Suivant la législation, les rengagements sont con-
tractés par les militaires encore liés au service, qu'ils
soient sous les drapeaux ou dans la réserve ; les enga-
gements après libération sont contractés par les anciens
militaires ayant accompli la durée de leur service et ren-
trés dans la vie civile.

« A une somme de 230 francs par chaque année,
payable à la libération du service.

« Art. 2. Les engagements volontaires après li-
bération, contractés en 1855, dans les conditions
de la loi du 26 avril (art. 11), par des militaires li-
bérés du service depuis le 21 décembre 1852, don-
neront également droit aux avantages spécifiés par
l'article précédent.

« Art. 3. Tous les rengagements et tous les en-
gagements volontaires après libération contractés en
1855 antérieurement au présent arrêté, dans les
conditions de la loi précitée, bénéficieront des
avantages énoncés aux articles 1^{er} et 2 ci-dessus.

« En conséquence, la première portion de la
prime payable comptant sera immédiatement com-
plétée à 700 fr. ; la deuxième portion de 300 fr. et
les 1,300 fr. acquis à l'expiration du service seront
payés ainsi qu'il est déterminé à l'art. 1^{er} du pré-
sent arrêté. »

La loi du 26 avril 1855 et l'arrêté ci-dessus as-
surent aux militaires sous les drapeaux, comme aux
anciens soldats libérés du service qui rentrent dans
l'armée par un nouvel engagement, des avantages
matériels tout-à-fait exceptionnels et bien supé-
rieurs à ceux qu'ils aient jamais pu réaliser, en
même temps que leur honorabilité militaire est non-
seulement sauvegardée de toute atteinte, mais s'aug-
mente avec la durée de leur service.

Ainsi le rengagement de sept ans, de même que
l'engagement après libération du service, donne
droit :

1^o A une somme de 1,000 francs, dont 700 fr.
payables le jour du rengagement ou de l'incorpora-
tion, 300 fr. à la même époque ou pendant le cours
du service, et 1,300 fr. à la libération du militaire ;

2^o A une haute-paie journalière de rengagement
de dix centimes, qui, pour les sept années de ser-
vice, s'élève à la somme de 255 fr. 50 c., et se per-
çoit simultanément avec la haute-paie de chevrons.

La quotité de cette dernière haute-paie varie se-
lon le grade du militaire, l'arme à laquelle il ap-
partient et suivant que, d'après son ancienneté de
service, il a un ou deux chevrons ; cette alloca-

tion s'élève en moyenne, pour sept ans, à 232 fr.
15 c.

Soit donc, pour un rengagement ou pour un enga-
gement après libération la somme totale de 2,887 fr.
50 cent. payée intégralement.

Les conseils d'administration des corps sont
d'ailleurs autorisés à faire payer sur-le-champ aux
militaires rengagés ou engagés après libération les
deux portions de la prime payables par anticipation,
c'est-à-dire 1,000 fr.

Tout rengagement contracté pour moins de sept
ans donne droit, jusqu'à quatorze ans de service :

1^o A une somme de 230 fr. pour chaque année de
rengagement, payable à la libération du militaire ;

2^o A la haute-paie de rengagement de 10 c. par
jour, cumulée avec la haute-paie de chevrons ; ci,
par an : 83 fr. 95 c.

Soit donc encore pour un rengagement de 5 ans,
par exemple, la somme total de 1,569 fr. 75 cent.
payée, comme la précédente, intégralement.

Après quatorze ans de service, le rengagé reçoit
seulement la haute-paie de rengagement, fixée à
20 c. par jour, et par an à 73 fr., qu'il cumule
avec la haute-paie de chevrons, s'élevant, en
moyenne, à pareille somme de 73 fr., soit au total
par an, 146 fr.

Tous les militaires qui se sont rengagés ou enga-
gés après libération depuis le 1^{er} janvier 1855, dans
les conditions de la loi du 26 avril, devant jouir, par
rappel, du bénéfice des dispositions qui précèdent,
recevront, aussitôt après la publication de l'arrêté
ministériel, les allocations supplémentaires auxquel-
les ils ont immédiatement droit.

Les diverses sommes attribuées aux rangagés et
aux engagés après libération sont incessibles et in-
saisissables, et, en cas de décès, une part de ces
sommes proportionnelle à la durée du service ac-
complis est dévolue aux héritiers et ayant-cause de
ces militaires.

Indépendamment de ces avantages, une autre ré-
compense plus précieuse leur est assurée, à la fin de
leur carrière, par la loi nouvelle :

Pension militaire accordée à 25 ans de service,
au lieu de 30 ans ;

FEUILLETON

LA PART DU FEU.

I.

Le 20 août 1825, quatre escadrons de chasseurs des-
tinés à faire partie de notre malencontreuse expédition
d'Espagne, arrivèrent dans une petite ville du midi de
la France, couverts de poussière, brûlés par le soleil et
trempés de sueur. Ils avaient doublé la dernière étape,
et, bien que la ville de B..., où ils devaient faire séjour,
n'offrit à leurs regards qu'un aspect fort maussade, des
rues mal pavées, des maisons mal bâties, des places ir-
régulières et plantées de tilleuls rabougris, officiers et sol-
dats — et les chevaux aussi, il est permis de le penser —
chacun salua dans son cœur ce refuge ardemment désiré,
comme le voyageur salue l'oasis que Dieu lui envoie au
milieu des sables du désert.

Il n'y a aucune exagération à dire que toute la popu-
lation était accourue sur la place d'armes, admirant un
spectacle nouveau pour elle, et s'enivrant des pas redou-
blés que les clairons et trombones tiraient à grand-peine
de leurs lèvres arides et de leurs poumons haletants. —
Les distractions sont si rares et si bien venues en province,
où hier, aujourd'hui et demain se ressemblent comme les
deux Ménechmes de la comédie latine.

Seule, peut-être, parmi ses compatriotes, M^{me} Flo-
rentine de Barjolle, soit qu'elle ne fût pas curieuse,

soit qu'un intérêt puissant la retint chez elle, ne s'é-
tait pas mêlée à la foule qui se pressait sur la place
d'armes.

M^{me} de Barjolle était donc restée dans sa chambre,
un véritable nid de jeune fille, d'une exquise simplicité.
C'était une petite pièce ovale, tendue en mousseline
blanche et toute parfumée de fleurs qui s'épanouissaient
dans des vases du Japon, aux formes capricieuses. Un
Christ en ivoire, jauni par les ans, se détachait sur un
fond de velours grenat, et quelques volumes, à la reliure
élégante, étaient empilés sur une étagère en bois d'é-
bène. Rien de plus frais et de plus virginal que ce joli
réduit, abrité par de grandes persiennes vertes contre
les vives clartés du dehors et dans lequel la lumière ne
pénétrait que tamisée et doucement irisée, grâce à d'é-
léphants stores en soie rose. Deux fenêtres s'ouvraient sur
un balcon d'où l'on apercevait un admirable paysage.
Depuis le premier étage jusqu'au sol, la muraille était
cachée par une tonnelle couverte de liserons, de volubilis,
de gobéas et de clématites. Toutes ces petites fleurs
avaient fini par envahir le balcon ; et le soir, à l'heure
où M^{me} de Barjolle se plaisait à contempler le soleil se
baignant dans un océan de pourpre et d'or, elles sem-
blaient venir lécher humblement les pieds de leur char-
mante maîtresse.

M^{me} Florentine de Barjolle était une jeune femme de
ving-quatre ans, plutôt mignonne que jolie — une frêle

créature blanche et rose, qui avait des mains de patri-
cienne, de grands yeux bleus limpides, une taille à tenir
dans un collier, et dans la voix des notes douces et gra-
ves tout ensemble, d'une excessive harmonie.

Elle était couchée sur une chaise longue et lisait une
lettre. De temps en temps une ligne presque imperceptible
se creusait sur son front poli, sa poitrine se soulevait
péniblement, et, lorsqu'elle eut achevé sa lecture, la
lettre lui tomba des mains et des larmes silencieuses rou-
lèrent le long de ses joues. Son regard, après avoir erré
quelques instants sans but, se fixa sur un Christ en
ivoire et elle parut s'absorber dans une muette adora-
tion.

Trois coups légers frappés à la porte de sa chambre ti-
rèrent M^{me} de Barjolle de son extase ; elle tressaillit et ne
répondit pas.

Trois nouveaux coups se succédèrent à un court inter-
valle : la porte s'ouvrit, et une jeune fille à l'air vif, au
nez légèrement retroussé, une vraie soubrette de Mari-
vaux, apparut sur le seuil.

— Madame a sonné ? demanda-t-elle.

— Non, Mademoiselle, répondit M^{me} de Barjolle un
peu sèchement.

— Pourtant, il m'a semblé...

— Il me semble, à moi, que vous allez mentir, inter-
rompit M^{me} de Barjolle. Convenez, Thérèse, qu'il
vous fallait un prétexte pour entrer chez moi, et que

Augmentation de 165 fr. pour chaque pension liquidée, soit pour vingt-cinq ans de service, soit avant vingt-cinq ans, pour cause de blessures ou d'infirmités graves.

Les militaires pourront donc désormais revenir chez eux au plus tard à quarante-six ans avec une pension qui ne sera, dans aucun cas, inférieure à 365 fr., soit, un franc par jour.

Pour les sous-officiers, le sergent, par exemple, le minimum de sa pension sera de 415 fr. et le maximum de 678 fr.

L'augmentation de 165 fr., profitera également, dans la proportion du quart, aux veuves et aux orphelins des militaires qu'elle concerne.

D'après les résultats déjà obtenus, le Gouvernement espère n'avoir pas besoin de recourir, en 1856, aux remplacements par voie administrative qu'autorise la loi. Mais, dès à présent, il doit déclarer que, dans son intention, le chiffre des allocations qui pourraient ultérieurement être affectées aux remplacements sera inférieur à la rémunération attribuée aux rengagements et aux engagements après libération.

Le moment de déterminer la quotité de l'exonération du service n'est pas encore venu : elle sera fixée, aux termes de la loi, avant les opérations des conseils de révision pour la classe de 1855, et assez à l'avance pour que les familles qui voudront user de ce moyen puissent se mettre en mesure en temps utile.

Par l'ensemble de ces dispositions, destinées à mettre fin à un trafic contre lequel les populations ont protesté à juste titre depuis un nombre d'années, le gouvernement de l'Empereur, en améliorant l'organisation de l'armée, a voulu que les militaires ne fussent pas plus long-temps victimes de tant d'odieuses manœuvres, qui ne laissent entre leurs mains qu'une très-faible partie du prix en remplacement.

Il veut qu'ils reçoivent comptant une somme assez élevée pour leur permettre de venir immédiatement en aide à leurs familles, tout en leur en réservant une autre un peu plus forte, qu'ils toucheront à l'expiration de leur temps de service.

Le pays tout entier applaudira à ces vues généreuses, et y trouvera un nouveau témoignage de la sollicitude avec laquelle l'Empereur veille aux intérêts de l'armée et à ceux de la population.

Paris, le 14 juillet.

Le maréchal de France.

Ministre secrétaire d'Etat de la guerre,
VAILLANT.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Le *Morning-Chronicle* publie une dépêche où il est dit que les Russes ont été repoussés avec perte dans une attaque tentée dans la direction de Balaklava. Les Français ne seraient plus qu'à 40 mètres de la tour Malakoff.

Tout ce que nous apprenons de Sébastopol, dit le *Morning-Post*, du 21 juillet, confirme l'opinion qui devient aujourd'hui générale que la destruction de cette ville peut se calculer avec certitude, mais que ce sera une longue opération. Possédant d'énormes moyens de défense, la garnison russe répare les dégâts faits par les alliés, mais cette réparation n'est pas complète. Il reste, après chaque

bombardement, quelque chose que l'on peut considérer comme un pas signalé dans la marche du siège.

On trouve la phrase suivante dans une lettre écrite par un officier supérieur : « Nous sommes nez à nez avec les Russes : nous touchons la tour Malakoff avec le bout de nos carabines. Un de ces matins nous sauterons dedans. »

Le camp de Nicolaïeff, écrit-on d'Odessa, le 18 juillet, prend de jour en jour plus d'étendue. Les troupes qui l'ont quitté, sont remplacées en grande partie par d'autres. Dans les environs, aussi, se trouve réunie une masse considérable de troupes, commandées par le lieutenant-général Bagovut. Le choléra sévit toujours ; il s'est également déclaré à Kischeneff.

« Marseille, samedi 21 juillet. — Le paquebot des Messageries impériales *le Carmel* est arrivé apportant des nouvelles de Constantinople du 12 juillet.

» Ethem-Pacha avait été envoyé de nouveau en Crimée.

» La Porte accepte les conditions qui lui ont été faites par la France et l'Angleterre pour la garantie de l'emprunt à contracter par le gouvernement ottoman. Le Sultan a présidé le conseil dans lequel on s'est occupé de cette affaire.

» Le contingent anglais est augmenté.

» 6,000 hommes, sous les ordres du général Niel, partiront prochainement pour la Crimée.

» Les nouvelles de Kamisch sont du 10 juillet. On devait renforcer le corps d'armée destiné à opérer sur la Tchernaiâ.

» Il était fortement question d'une expédition qui, selon toute probabilité, devait être dirigée contre Odessa.

» Les travaux du génie devant la tour Malakoff avancent.

» Ici les embarquements continuent. La frégate à vapeur *le Montezuma*, remorquant le *Monarch of the Sea*, partira lundi prochain ; 1,700 tonneaux de projectiles sont arrivés à Marseille en deux jours.

» Les blés sont en baisse. — Lejolivet.

Marseille, samedi 21 juillet. — « Par le paquebot qui vient d'arriver, on a des nouvelles de Constantinople jusqu'au 12.

» Les Russes avaient commencé le siège de Kars, où se trouvaient seulement 18,000 hommes de troupes turques. C'est pourquoi la Porte s'est décidée à envoyer 20,000 hommes de renforts à Kars, dont 6,000 pris parmi la légion du général Varan. Le pacha de Trébizonde avait ordonné une levée en masse afin de secourir Kars ; mais les Chrétiens auraient, dit-on, répondu à cet appel par un refus, ou auraient mis des conditions à leur concours.

» D'après les correspondances de Crimée, du 10 juillet, l'attaque contre la tour Malakoff n'aurait lieu que vers la fin du mois. Les travaux des alliés sont inquiétés par le feu des navires russes, mais cependant ils sont énergiquement continués.

» On dit que le général Canrobert a demandé que sa division fût placée la 1^{re} en ligne du côté des attaques de droite.

» Les alliés faisaient de grands préparatifs pour une expédition navale, avec des troupes de débar-

quement ; mais le but de cette expédition n'est pas connu.

» De nouvelles chaloupes canonnières ont été envoyées dans la mer d'Azoff et dans la mer Pu-tride.

» Les généraux en chef ont porté à la connaissance de l'armée les félicitations que le Sultan lui a adressées. — Havas.

» Königsberg, vendredi 20 juillet. — Les nouvelles de Saint-Petersbourg, du 15 juillet, portent que les rapports russes publiés dans cette ville avouent que dans les journées des 17 et 18 juin les Russes ont perdu 5,775 hommes. Ils annoncent également que l'amiral Nachimoff a été gravement blessé dans la journée du 8 juillet. Le contre-amiral Pamphiloff lui a succédé comme chef de la garnison de la marine ainsi que dans le commandement du port de Sébastopol. Les mêmes nouvelles portent que les Russes sont occupés à construire de nouveaux ouvrages pour la défense de la ville de Sébastopol. »

» Vienne, vendredi 20 juillet. — Les nouvelles d'Odessa portent que, dans cette ville, on s'attendait à une prochaine attaque de la part des alliés. — Lejolivet.

La *Gazette militaire* de Vienne contient l'assertion suivante que nous n'entendons pas garantir :

« Les troupes turques de Silistrie se mettent en mouvement. Kel-Hassan-Pacha, vers Hirsowa. Les troupes turques de Bulgarie sont renforcées par des troupes alliées, et le détachement français embarqué à Marseille, le 4 de ce mois, a reçu l'ordre de débarquer à Varna. Il paraît donc que la région du Danube va devenir le théâtre d'opérations militaires. »

Vienne, vendredi 20 juillet. — « On mande de Silistrie, à la date du 11, qu'Ismaïl-Pacha aurait annoncé à ses troupes l'ouverture d'une campagne en Bessarabie. » — Havas.

Saint-Petersbourg, 20 juillet. — « Le prince Gortschakoff mande à la date du 16 : « Nous avons fait deux petites sorties assez heureuses le 14 et le 15 devant le bastion Kerniloff. Du reste, il n'y a rien d'important en Crimée. » — Havas.

On écrit de Saint-Petersbourg, 13 juillet au *Nouvelliste de Hambourg* :

« Le nombre des malades et des blessés, en Crimée, paraît être vraiment extraordinaire. On manque à Simféropol et à Nicolaïeff, de même qu'à Sébastopol, de locaux et de médecins pour les recevoir et de médecins pour les soigner. Ces malheureux sont transportés d'un lieu à un autre, et restent souvent des journées sans trouver d'abri. Le conseiller d'Etat Mausuraw s'est rendu à Simféropol, pour y établir un hôpital destiné aux marins.

» Les rapports publiés dans le *Journal de la Marine* sont navrants. Le 11 juin, un transport de 307 blessés arriva à Simféropol ; mais on fut obligé de le diriger sur un autre point, faute de place. Dans une seule semaine, il est arrivé à Nicolaïeff trois transports de blessés et de malades, formant les 7^e, 8^e et 9^e transports de ce genre. Le premier transport parti le 21 mai, de Sébastopol, et se composait de 339 hommes ; 17 d'entre eux moururent en

vous avez saisi le premier qui s'est offert à votre folle cervelle.

La femme de chambre sourit, et ce sourire mit en évidence deux fort jolies fossettes et une double rangée de dents très-soignées et très-blanches.

— Madame est une fée, dit-elle, et ce serait peine perdue de vouloir lui cacher ce qu'on fait et même ce qu'on pense.

— Puis-je savoir, du moins, ce que me vaut l'honneur de cette visite ? demanda la jeune femme avec une douce raillerie ; j'avoue que ma puissance magique ne va pas jusqu'à le deviner.

— J'ai voulu rappeler à madame, dans le cas où elle l'aurait oublié, que les chasseurs vont arriver, que toute la ville est en émoi et qu'on assure que les uniformes sont très-élégants, les chevaux d'une beauté rare et la musique délicieuse.

— Je sais tout cela, Mademoiselle.

— Quelle toilette madame fera-t-elle faire ?

M^{me} de Barjolle frappa du pied avec une légère impatience.

— Mon Dieu ! Thérèse, dit-elle à sa camériste, vous êtes une fille insupportable. Il vous a plu tout à l'heure de venir me déranger et vous avez feint de croire que j'avais sonné. Il vous plaît à présent de courir sur la place d'armes, et vous supposez que je partage votre puérile curiosité. Que ne me demandiez-vous tout de suite la

permission de vous y rendre ? J'eusse accordé ou refusé ! mais vous y auriez gagné de vous montrer franche, et vous savez que je déteste les hypocrites et les menteurs.

Mlle Thérèse courba la tête et laissa passer l'orage ; puis, quand le dernier éclair se fut éteint :

— Et en supposant que j'eusse agi selon le désir de madame, demanda-t-elle, est-ce être indiscret que de prier madame de me dire quelle serait sa réponse ?

— Allez voir ces soldats, si bon vous semble ; mais prévenez en bas que je n'y suis pour personne.

— Est-ce que madame se sentirait indisposée ? S'il en était ainsi, je resterais, et de bien bon cœur.

La jeune femme ne répondit pas.

— Il me semble que, depuis ce matin, c'est-à-dire depuis que le facteur a apporté une lettre de monsieur, madame est plus pâle et plus agitée que de coutume.

— Vos commentaires sont au moins déplacés ; veuillez me laisser, je vous prie.

La camériste se retira ; mais revenant presque aussitôt.

— Et si l'on nous envoie des militaires à loger ? demanda-t-elle.

— Vous ferez comme précédemment ; vous leur donnerez cinq francs de ma part, et vous leur enseignerez une bonne auberge.

Cette fois M^{lle} Thérèse sortit tout-à-fait, et M^{me} de Barjolle resta seule.

La jeune femme reprit alors la lettre que nous lui avons vu lire, et elle en recommença attentivement la lecture.

Cette lettre était ainsi conçue :

« Ma chère Florentine,

» Mes affaires me retiendront quelques semaines encore à Marseille, et je ne dissimule pas que ce nouveau retard me cause un chagrin très-réel et très-profond. Tu sais quelle est l'ardeur de mon amour, ardeur que n'ont point ralentie cinq années de mariage. Le jour où nous avons été unis, le jour où le solennel article 213 du Code civil nous a été lu par l'honorable maire du premier arrondissement de Paris, je me suis donné à toi sans restriction. Le serment que j'ai fait de t'aimer et de n'aimer que toi, mes lèvres seules ne l'ont pas prononcé ; je l'ai gravé dans le plus profond de mon cœur, et jusqu'à son dernier battement, ce cœur t'appartient tout entier.

» Mais toi, ma Florentine ; m'aimeras-tu toujours avec la même constance, avec la même exclusivité ? Ce mot est-il dans le dictionnaire de l'Académie ? c'est ce que j'ignore et ce que je n'ai pas le temps de vérifier. Une femme — une jolie femme surtout — est-elle capable d'un si grand sacrifice ? Ne viendra-t-il pas un jour où ton âme s'ouvrira fatalement à des inspirations nouvelles ? Enfin, lorsque tu seras le charme sérieux de toute ma vie, ne risqué-je point de n'être qu'une distraction dans la tienne ?

route, 18 furent laissés à Simféropol, 8 à Pérékop, 5 à Kachowka. Le deuxième transport a quitté Sébastopol le 12 mai; il était de 126 hommes dont 111 arrivèrent à Nicolaïeff; les autres, pour la plupart, étaient morts en route. Le troisième convoi comptait 218 hommes; parti de Sébastopol, le 28 mai, il arriva avec 193 hommes à Nicolaïeff; 11 avaient succombé en route. Le 11 juin, on a fait sortir de Sébastopol 266 malades et blessés, ainsi que beaucoup de femmes et d'enfants.»

On lit aussi dans la *Gazette des Postes* de Francfort :

« Le prince Gortschakoff se plaint que les renforts en cavalerie, les transports de denrées et même l'infanterie, qui ont passé la Porte-de-Fer, n'avancent que très-lentement, les steppes manquant d'eau, par une chaleur de 34 degrés Réaumur. A cela s'ajoutent naturellement les maladies qui déciment les troupes de renfort aussi bien que la garnison de Sébastopol. Les hôpitaux sont remplis autant que possible et la plupart des malades meurent. Les affaires du 17 et du 18 ont coûté à l'armée de Sébastopol plus de 12,000 hommes; dont quelques centaines d'officiers. »

« Dantzick, vendredi. — Le *Geysler* est arrivé avec la correspondance.

» Les amiraux Dundas, Seymour et Penaud étaient à Nargen.

» L'amiral Baynes était devant Cronstadt avec le reste de la flotte.

» Le 14, la chaloupe canonnière *Ruby*, réunie aux embarcations de l'*Arrogant* et de la *Magicienne*, ont eu une chaude affaire à Wiborg.

» Un officier et un matelot ont été tués; dix hommes ont été blessés. » (*Globe.*)

Des lettres de Saint-Petersbourg, du 14 juillet, assurent que les garnisons russes de la côte, depuis Abo jusqu'à Riga, sont tenues en haleine de jour et de nuit. Elles sont obligées de se mettre en mouvement à l'approche du moindre canot. Le blocus des côtes cause réellement d'énormes préjudices à la Russie. — Havas.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Londres, 21 juillet. — Dans la séance de la chambre des communes, lord Palmerston propose une résolution à l'effet de garantir cinq millions de livres sterling de l'emprunt turc.

MM. Gladstone, Disraeli, Cordwell, combattent cette résolution, qualifiant cet emprunt de subside, qui ne sera jamais remboursé et qui pourra devenir une cause de différends à venir avec la France.

Cette résolution, appuyée par lord Palmerston, sir de Lacy Evans et le chancelier de l'Échiquier, finit par être adoptée à la majorité de 135 voix contre 132.

Majorité ministérielle, 3. — Havas.

— Londres, samedi 21 juillet. Le *Morning-Post* considère comme certaine, la nomination de sir William Molesworth, au ministère des colonies, en remplacement de lord John Russell. — Havas.

» Je ne saurais te dire combien ce doute m'obsède et me rend malheureux. C'est le vautour de Prométhée, il m'enfoncé incessamment ses griffes dans le cœur.

» Si j'étais près de toi, un doux regard, une tendre parole, un sympathique serrement de main, chasseraient ces tristes pensées et me rendraient tout mon courage. Mais tu es ici et je suis là; mais cent lieues nous séparent, et, grâce à cette séparation maudite, les fantômes prennent un corps, et, par moments, je tremble que mes chimères ne deviennent des réalités.

» Ceci étant moins une correspondance qu'une intime confession murmurée à ton oreille, je dois t'avouer que ta dernière lettre m'a causé deux nuits de cruelle insomnie.

» Le croiras-tu? ce que tu me racontes de la journée que tu as passée au château de M^{me} d'Aiguemar a suffi à allumer mon sang et à me donner la fièvre. M. Raoul d'Aiguemar t'a offert le bras et s'est constitué ton chevalier, me dis-tu. Certes, je ne fais point à ce jeune homme l'honneur d'être jaloux de lui; je le trouve parfaitement nul et parfaitement laid, et pourtant cette seule pensée que ton bras a posé sur le sien, qu'en t'écoutant parler, il a respiré ton haleine, que peut-être, soulevés par le vent, les boucles de tes cheveux ont effleuré ton visage; cette pensée m'est entrée dans la poitrine et m'a fait froid comme la pointe d'une épée.

» Je te dis ces choses, et, cependant je suis persuadé

CHRONIQUE LOCALE.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE SAUMUR.

Voici les noms des candidats dans l'ordre du nombre de voix obtenues.

ÉLECTEURS INSCRITS . 3,422		VOTANTS 539	
MM.		MM.	
1. Duterme,	495	22. Boutet-Bruneau,	311
2. Delavau,	475	23. Godet,	141
3. Leroux,	475	24. Besson,	139
4. de la Martinière,	465	25. Gustave de Fos,	123
5. Lecoy,	461	26. Thiffoine-Mer-	
6. Courtillier,	456	cereau,	101
7. Girard,	453	27. Georget,	99
8. Bucaille,	451	28. Labiche,	98
9. Chedeau,	445	29. Bonnemère, F.	92
10. Louvet,	442	30. Ackerman,	92
11. Bruas,	440	31. Richard, procu-	
12. Bineau,	431	reur impérial,	89
13. Gauron,	421	32. Brière,	87
14. Arrault,	418	33. Daget,	69
15. Chevallier,	414	34. Chudeau,	69
16. Lambert,	412	35. Rallet,	67
17. Mayaud,	404	36. Hallot,	66
18. Ragnideau,	401	37. Deperrière,	61
19. Charles Ratonis,	397	38. Bury,	57
20. Jahan,	386	39. Perreau-Nau,	47
21. Pellé,	374	40. Chasle, notaire,	46

Le nombre des votants n'étant pas égal au tiers des électeurs inscrits, l'élection n'a pu avoir de résultat, et a été renvoyée à samedi et à dimanche prochains.

P. GODET.

Saint-Florent, le 20 juillet 1855.

Monsieur le Rédacteur,

Il y a quelques jours, M. Vidal me demanda si je me rappelais l'avoir vu à l'incendie de la maison Jamin, je répondis qu'oui, c'était la vérité; il me demanda ensuite si je voudrais joindre ma signature à plusieurs autres déjà apposées au bas d'un certificat qu'il me présenta. — Je n'ai vu aucun inconvénient à attester un fait vrai; j'ai signé.

Mais je ne sais pourquoi, Monsieur le Rédacteur, ma signature se trouve portée en tête, dans l'attestation que vous avez imprimée dans votre numéro du 19; je sais encore moins pourquoi on y a ajouté les mots: *adjoint au maire*, que je n'ai pas écrits.

Ces observations seraient vraiment puériles, si l'attestation dont il s'agit ne se trouvait pas imprimée à la suite d'une lettre sur laquelle je n'ai pas à m'expliquer; mais, placée comme elle l'est, une simple attestation que j'ai signée pour rendre hommage à la vérité, se trouve, en quelque sorte, transformée en un acte administratif, et, qui plus est, en un acte de mesquine opposition contre l'administration même dont je fais partie. Cela n'est, et toutes les personnes dont j'ai l'honneur d'être connu le savent assez, cela n'est ni dans mes habitudes, ni dans mon caractère. A mon tour, je viens vous prier de vouloir bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro, afin de donner aux choses leur caractère vrai.

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, de recevoir l'assurance de ma parfaite considération.

ACKERMANN-LAURANCE.

que j'ai le plus grand tort de te le dire. Si ton amour est robuste, ce doute t'outrage; si je n'occupe plus la première place dans ton cœur, c'est là, j'en conviens, une mauvaise façon de la ressaisir. Qu'un jaloux s'appelle Othello ou qu'il se nomme Sganarelle, c'est toujours un misérable rôle que celui de jaloux. Si l'on n'a pas en soit le triste courage du More de Venise, on est forcément ridicule comme le personnage de Molière. Serais-je cruel, le cas échéant?... A coup sûr, je ne ne serais pas ridicule.

» Ecris-moi, chère bien-aimée; la vue seule de ton écriture rafraîchira mon sang et rassérènera mon cœur. Je suis un peu de la nature de Saül, et j'ai besoin de temps à autre que David m'enivre de sa harpe. Ma harpe mélodieuse, à moi, c'est ton amour.

» MAXIME DE BARJOLLE. »

Lorsqu'elle eut achevé la lecture de cette lettre, la jeune femme se prit à songer.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 21 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 66 65
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 92 75.

BOURSE DU 23 JUILLET.

5 p. 0/0 baisse 23 cent. — Fermé à 66 40.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 92 75.

L'observation de M. Ackerman est parfaitement juste; aussi M. Vidal s'est-il empressé de reconnaître que c'était involontairement que cette erreur avait été commise.

PAUL GODET.

PRÉFECTURE DE MAIN-E-LOIRE.

Le Préfet de Maine-et-Loire, officier de la Légion-d'Honneur,

Arrête :

Art. 1^{er}. La commission d'instruction primaire se réunira à l'hôtel de la Préfecture, le lundi 26 août prochain, à huit heures du matin, pour l'examen des aspirants au brevet de capacité;

Et le jeudi 30 août, au même lieu et à la même heure, pour l'examen des aspirantes.

Art. 2. Les aspirants devront se faire inscrire, d'ici au 20 août, dans les bureaux de l'Académie, à la Préfecture, et déposer, en s'inscrivant, les pièces suivantes :

1^o Un extrait de leur acte de naissance;

2^o La déclaration que l'aspirant ne s'est présenté devant aucune commission d'examen dans l'intervalle des quatre mois qui précèdent la session;

3^o L'indication, s'il y a lieu, de celles des matières comprises dans la deuxième partie de l'art. 23 de la loi du 15 mars 1850, sur lesquelles il demande à être interrogé.

La signature de l'aspirant doit être légalisée par le maire de la commune où il réside.

Les mêmes formalités sont exigées des aspirantes.

Angers, le 19 juillet 1855.

Le préfet, VALLON.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, dimanche 22 juillet. — « Il y a eu hier un conseil privé à la résidence d'Osborne. Sa Majesté la Reine a accepté la démission de lord John Russell et a désigné M. Molesworth pour son successeur. Sir Benjamin Hall succédera probablement à M. Molesworth. Le roi des Belges a quitté hier Osborne. Sa Majesté a fait une visite à la comtesse de Neuilly. Le roi et le prince royal retournent aujourd'hui sur le continent. » — Havas.

Marseille, lundi 23 juillet. — « Une insurrection, dont les proportions paraissent considérables, a éclaté dans la régence de Tripoli.

» L'avis français le *Daim* est arrivé à Malte le 17, pour demander que des secours de troupes fussent envoyés au Bey. » — Havas.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 juillet.

NAISSANCES. — 2, Julie-Philippine Chesneau, rue de Fenet; — 3, Alphonse-Joseph Dumas, rue de Fenet; — 5, Alphonse Leroux, rue de la Fidélité; — 15, Joseph Legeron, rue Duncan; — Adèle Allard, rue du Portail-Louis.

MARIAGES. — 2, Auguste Bougreau, cultivateur, a épousé Marguerite-Sophie Charnod, sans profession, tous deux de Saumur; — Pierre-Joseph Marandeau, jardinier, a épousé Françoise Marchaisseau, domestique, tous deux de Saumur; — Jean-Joseph Armenou, marchand épiciier, a épousé Justine-Pauline Foucque, sans profession, tous deux de Saumur; — 4, Pierre Emile Adancourt, camionneur, a épousé Louise Ronce, domestique, tous deux de Saumur; — 10, François Ballier, sabotier, a épousé Gabrielle Pauline, corsetière, tous de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Françoise Very, journalière, 67 ans, femme Chenuau, rue des Capucins; — 2, Favier, mort-né, rue de la Cour-St-Jean; — 3, Jean Poisson, propriétaire, 69 ans, rue Beaurepaire; — 5, Michel Guilbert, capitaine de cavalerie en retraite, 74 ans, carrefour de l'Arche-Dorée; — 8, Joseph Louet, chauffeur au Gaz, 58 ans, à la Croix-Verte; — Anne Trotouin, journalière, 59 ans, veuve Cleret, à l'Hôpital; — 13, Caroline-Louise-Éléonore Ploquin, carrefour Dacier; — René Lecompte, cloutier, 83 ans, rue de Fenet.

Marché de Saumur du 21 Juillet.

Froment (hec. de 77 k.)	26 45	Graine de luzerne.	60 —
2 ^e qualité, de 74 k.	23 40	— de colza	—
Seigle	14 40	— de lin	54 —
Orge	10 40	Amandes en coques	—
Avoine (entrée)	10 30	(l'hectolitre)	—
Fèves	12 60	— cassées (30 k.)	80 —
Pois blancs	23 60	Vin rouge des Cot.,	—
— rouges	22 —	compris le fût,	—
— verts	—	1 ^{er} choix 1854	—
Cire jaune (30 kil.)	160 —	— 2 ^e —	—
Huile de noix ordin.	77 —	— 3 ^e —	120 —
— de chenevis	53 —	— de Chinon	120 —
— de lin	53 —	— de Bourgueil	130 —
Paille hors barrière.	29 —	Vin blanc des Cot.,	—
Foin 1854. id	33 —	1 ^{re} qualité 1854	150 —
Luzerne	52 —	— 2 ^e —	90 —
Graine de trèfle	58 —	— 3 ^e —	80 —

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES D'OBJETS D'ANTIQUITÉS ET TABLEAUX.

Le mercredi 25 juillet 1855,
De sept heures à dix heures du soir,
dans une maison, sise à Saumur,
rue de la Comédie, par le ministère
de M^e H. PLÉ, commissaire-priseur.

Il sera vendu :
Belle collection d'objets d'arts, de
curiosités et d'antiquités, tels que :
porcelaine de Chine et du Japon, sta-
nettes, éventails antiques, chande-
liers, boîtes, théières, assiettes,
tasses, émaux, miniatures, statuettes
en bronze, christs et vierges, vieilles
gravures, tableaux hollandais, fla-
mands, français et italiens, et quan-
tité d'autres objets de fantaisie.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

AVIS.

On demande UN TENEUR DE
LIVRES connaissant la partie double.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e CHASLE, notaire à
Saumur.

A VENDRE LA PROPRIÉTÉ DE L'HOTEL DU LION-D'OR,

Sise à Saumur, rue du Portait-
Louis, n^o 41, avec sortie rue de la
Petite-Douve.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à
Saumur. (377)

MAISON.

Occupée par M. COUTARD.
A LOUER pour Saint-Jean 1856.
S'adresser à M^{me} veuve BASTIEN,
rue du Portait-Louis. (360)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M.
Dumont, ph^o à Cambrai, dans sa
Pommade anti-dartreuse, a été recon-
nue bonne par l'Académie impériale
de médecine, et son travail sur cet
objet déposé honorablement dans les
archives de cette illustre Assemblée,
le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit
d'une manière certaine toutes les DAR-
TRES, TRIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAI-
SONS, ETC. — Prix du Pot : 3 fr. 50 c.
(Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt :
à Saumur, pharmacie de M. Brière,
place de la Bilange; à Angers, ph^o
Ménière. (475)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour
arrêter promptement la chute des che-
veux; elle en empêche la décoloration,
nettoie parfaitement le cuir chevelu,
détruit les matières grasses et
pellicules blanchâtres; ses proprié-
tés régénératrices favorisent la repro-
duction de nouveaux cheveux, les
fait épaissir et les rend souples et bril-
lants, et empêche le blanchiment; GA-
RANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen,
rue de l'Hôpital, 49. — Dépôt à Sau-
mur, chez Eugène Pissot, coiffeur-
parfumeur, rue Saint-Jean, n^o 2.
PRIX DU POT : 3 FR. (292)

Etude de M^e CHASLE, notaire à
Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en 2 lots,
Une MAISON avec jardin, et clos
de vigne et terre, situés au Pont-Fou-
chard, commune de Bagneux;
Contenance, 2 hectares 45 ares;
Espaliers, arbres fruitiers en plein
rapport.
S'adresser à M^e CHASLE, notaire à
Saumur. (000)

A LOUER

OU A VENDRE

UNE MAISON

Rue Cendrière,
Occupée par M^{me} veuve Peltier.
S'adresser à M. FAUGÈRE. (718)

PIERRE DIVINE DE SAMPSO.

Guérit en 3 jours maladies rebelles au
copahu, cubèbe et nitrate d'argent. —
Le flacon : 4 francs.
Dépôt : pharmacie GUICHARD, rue
Saint-Jean, 12. (270)

15 FRANCS
7 FR. 50.

ROB LAFFECTEUR SEUL AUTORISÉ

Le Rob végétal du docteur Boyeau-Laffecteur, garanti véritable par la signa-
ture du docteur Giraudeau de St-Gervais, est bien supérieur à tous les sirops
dépuratifs dits de Larrey, Cuisinier, de Salsepareille, de Saponaire, etc.; il
remplace l'huile de Foie de Morue, le sirop Anti-scorbutique, les essences de
Salsepareille, ainsi que toutes les préparations à base d'Iode, d'Or, etc.; le Rob
est recommandé pour guérir les

Dartres,	Tumeurs blanches,	Hydropisie,
Abeès,	Asthmes nerveux,	Gravelle,
Goutte,	Ulcères,	Syphilis,
Marasme,	Gales dégénérées,	Gastro-Enterite,
Catarrhes de vessie,	Rhumatismes,	Scrofules,
Pâles couleurs,	Hypocondrie,	Scorbut.

Dépôt, renseignements et prospectus gratis chez les principaux pharmaciens
du département, où l'on trouve le Rob au même prix qu'à Paris. (327)

REVUE DE L'ANJOU ET DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil
municipal d'Angers

La REVUE de L'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît
tous les deux mois, par livraisons de huit feuilles d'impression, divisées en
deux parties, paginées séparément, et formant à la fin de l'année, deux volu-
mes, l'un consacré à la publication de manuscrits et l'autre aux mémoires et
travaux modernes.

Prix : 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la poste.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE

Et chez tous les principaux libraires de Maine-et-Loire, de la Sarthe
et de la Mayenne.

PRIMES NOUVELLES EXTRAORDINAIRES.

LE FOYER DOMESTIQUE

SEUL MAGASIN COMPLET DES FAMILLES

Journal d'économie domestique, de travaux d'aiguille et encyclopédie littéraire,

PUBLIANT DANS L'ANNÉE

DE NOMBREUX DESSINS DE BRODERIES, DE PATRONS (grandeur naturelle), CROCHETS, TRICOTS, FESTONS, TAPISSERIE COLORIÉE, etc., MORCEAUX DE MUSIQUE,
COSTUMES DE MODES ET GRAVURES SUR ACIER.

CE JOURNAL EST LE SEUL

Qui donne des dessins exécutés sur étoffe, c'est-à-dire qu'on n'a qu'à broder immédiatement.

6^e ANNÉE.

Si toute circulaire émanant d'un journal est une réclame, ceci est une réclame. Si faire connaître, désigner quelque chose de bon, d'utile, est un enseigne-
ment précieux, ceci est un enseignement précieux, ou plutôt l'invitation d'un journal qui, s'il est bien jugé par ses abonnés, n'en veut pas moins percer dans le
public qui lui est étranger, pour augmenter le tirage de ce journal...

Pourquoi ne pas le dire ?

Assis sur un succès de six années, le FOYER DOMESTIQUE ne peut ni ne veut avoir recours aux subterfuges employés par les journaux débutants. Chez lui,
tout est acquis; il se repose sur des faits accomplis et non sur des espérances.

Le FOYER DOMESTIQUE désire porter à dix mille le chiffre de ses abonnés, c'est-à-dire doubler son tirage.

Pour cela, il s'adresse au public qu'il ne connaît pas, lui disant que les nombreux articles publiés dans ce recueil sans rival sont toujours d'une moralité irré-
prochable et signés des noms les plus estimés du public : qu'il réunit à peu près tout ce qui peut intéresser la mère de famille et la femme du monde; que pour
les annexes : planches de broderies, patrons, crochet, tricot, tapisserie, gravures de modes, musique, dessins sur étoffe, etc., des marchés passés avec les maisons les
plus recommandables de la capitale, lui assurent le meilleur choix et la confection la plus parfaite.

A chaque succès nouveau nous donnons davantage. Vouloir agrandir notre cercle, c'est vouloir contenter encore plus. Comme noblesse, succès oblige; ce
succès, dont nous prenons notre part, est l'œuvre aussi de nos abonnés.

Le public étranger, auquel nous nous adressons, verra dans ces quelques lignes, du moins de la franchise.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris, 10 francs; départements, 12 francs; 14 francs pour l'étranger, sauf les pays de surtaxe.

On s'abonne chez tous les libraires de France et de l'Étranger, et par mandats sur la poste à l'ordre du Directeur du Foyer domestique.

Bureaux et Administration, rue Saint-André-des-Arts, 49, à Paris.

Depuis sa création le Foyer Domestique a donné des primes toujours impor-
tantes, si on les compare au prix modique de l'abonnement. Cette année il fait mieux
encore, il offre un choix d'ouvrages d'un mérite incontestable et d'une valeur bien
connue dans le commerce de la librairie. Ils seront délivrés immédiatement aux per-
sonnes qui s'abonneront pour un an à partir d'octobre 1854 :

Moyennant un franc en sus du prix de l'abonnement pour :

Le Philosophe sous les toits, par M. ÉMILE SOUVESTRE. Un beau volume,
format anglais, imprimé sur papier vélin superfine, satiné. Ouvrage couronné par
l'Académie;

Ou : Le Compagnon du foyer, par M^{me} SURVILLE, née DE BALZAC. Un beau
volume, format anglais, imprimé sur papier vélin satiné. Ouvrage qui obtient en ce
moment le plus brillant et le plus légitime succès.

Moyennant cinq francs en sus du prix de l'abonnement pour :

Les Fables de Lachambeaudie, précédées d'une introduction par BÉ-
RANGER, illustrées de quatorze gravures sur acier, du portrait de l'auteur et de jolies
vignettes dans le texte. Un magnifique volume grand in-8. Ouvrage couronné deux
fois par l'Académie;

Ou : Les Merveilles du génie de l'homme, découvertes et inven-
tions, par M. AMÉDÉE DE BAST; ouvrage illustré par Baugé, J. David, C. Nanteuil.
Un beau volume grand in-8.

Moyennant quatre francs en sus du prix de l'abonnement, pour l'un des albums
ci-après :

1^o Le Trésor religieux. Dix magnifiques sujets gravés d'après les tableaux
de Rubens, Murillo, Rembrandt, Lesueur, Vanloo; et accompagné d'un texte expli-
catif tiré des Livres saints; format grand in-4, cartonné avec riche couverture.

2^o Album de Vues et Paysages, composé de douze magnifiques sujets
gravés d'après les tableaux de J. Vernet, Potier, H. Dujardin, A. Cuip, Ruisdael,
Wouwermans, etc.; format grand in-4, cartonné, avec couverture or et couleur;

3^o Album varié, composé de douze magnifiques sujets gravés d'après les ta-
bleaux de Rembrandt, Géricault, Gérard Dow, Téniers, David, etc., grand in-4 car-
tonné, couverture or et couleur;

4^o Album fantaisie, composé de douze planches, contenant vingt-neuf sujets,
gravés d'après les tableaux de Poussin, Proudhon, Watteau, Breughel; Chardin,
Van-Ostade, Vélasquez, etc.; grand in-4, cartonné avec couverture or et couleur.

L'article choisi sera envoyé franco au domicile de l'abonné, où à l'endroit le plus
rapproché et desservi par une station du chemin de fer, ou par un bureau des messa-
geries.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.